

# **COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **DU 9 MARS 2026 (20H00)**

L'an deux mil vingt-six, le lundi neuf mars à 20 heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Martine MARTIN, Maire.

PRESENTS : Mme MARTIN Martine, MM HEBERT Gaston, BUSSY Béranger, LINOT Yannick, Romain HOUDAILLE, Mmes LEVANNIER Vanessa, LAROSE Catherine, DESNOS Nathalie, M. ISABEL Jean-Pierre.

ABSENTS excusés : Mme TEXIER Monique, M. SAYER Patrick (pouvoir à M. BUSSY).

Secrétaire de séance : Mme LEVANNIER Vanessa.

Madame le Maire ouvre la séance en accueillant Madame Charlotte DESRIVIERES, conseillère aux Décideurs Locaux de la Trésorerie de Trouville sur Mer.

#### **I VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025**

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur HEBERT, Adjoint au Maire, APPROUVE le Compte Financier Unique de l'exercice 2025, fusion du compte de gestion de Monsieur le Comptable des Finances Publiques et du compte administratif et donnant les résultats suivants :

Fonctionnement	excédent cumulé	255 085.63 Euros
Investissement	déficit cumulé	- 164 709.00 Euros

soit un **EXCEDENT TOTAL CUMULE de 151 942.48 Euros.**

Le solde des restes à réaliser en investissement 2025 (recettes à venir – dépenses investissement engagées) s'élèvent à 61 565.85 €.

#### **II AFFECTATION DU RESULTAT de FONCTIONNEMENT 2025**

Vu le montant du déficit d'investissement après cumul des restes à réaliser, il est décidé d'affecter 103 143.15 € en réserves (art 1068) et de reporter l'excédent de fonctionnement restant (151 942.48 €) en report à nouveau (art 002).

#### **III M57 Comptabilité : fongibilité des crédits pour 2026**

Madame le Maire explique qu'en comptabilité M57, les crédits de dépenses imprévues ne sont plus possibles. Aussi il est nécessaire de prévoir la possibilité d'effectuer des virements budgétaires entre chapitres budgétaires dans la limite de 7.5% des crédits votés par section.

Le conseil donne à Madame le Maire cette possibilité de virements de crédits pour 2026.

#### **IV VOTE DES TAUX et DU BUDGET 2026**

Madame le Maire explique que, vu l'augmentation de 0.8 % des bases d'imposition décidée par la loi de finances, elle propose de ne pas augmenter les taux de taxe habitation et taxes foncières, d'autant plus que nous avons décidé une majoration de 40% du produit issu de la Taxe Habitation Résidences Secondaires.

Suite à la proposition de Madame le Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide de ne pas augmenter le produit des taxes.

Les taux restent les suivants :

Taxe Habitation	8.14 %
Taxe Foncière sur bâti	34.61 %
Taxe Foncière sur non-bâti	23.12 %

#### **V VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS pour 2026**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DECIDE d'attribuer pour 2026 des subventions aux associations de droit privé, comme suit :

Anciens Combattants Pont-l'Evêque	100.00
ADMR 20 Clochers	50.00
Ass. Parents Elèves Regroupement Beaumont	75.00
ASTA	75.00
Croix Rouge Française Pont-l'Evêque	75.00
MJC Pont-L'Evêque	75.00
OMA Pont-L'Evêque	75.00
Harmonie Municipale Pont-L'Evêque	75.00
Restaurant du Cœur Herouville St Clair	75.00
Les amis de la Gendarmerie	100.00
RPI Ecole de St Etienne – projet cinéma	200.00
Anciens combattants PG PLE – sub exceptionnelle	70.00

Soit un total de **1 045.00 € de subventions attribuées.**

#### **VI VOTE DU BUDGET 2026**

Après avoir repris en détail les nouveaux crédits proposés pour 2026, le Conseil Municipal VOTE le budget primitif communal suivant s'élevant tant en dépenses qu'en recettes à :

COMMUNE :	Section Fonctionnement	306 268.48 Euros
	Section Investissement	407 194.35 Euros
		-----
	Soit un budget TOTAL de	<b>713 462.83 Euros</b>

#### **VII URBANISME**

Madame le Maire informe la demande d'urbanisme suivante :

- Déclaration préalable de M. CHAUDY Kevin pour pose d'un portail électrique
- Permis de construire de LE QUESNAY IMMO pour un abri de stockage agricole

## **IX QUESTIONS DIVERSES**

\* REPAS SENIORS du 28 mars au restaurant l'Angelot à Pont-L'Evêque : Les électeurs de 62 ans et plus sont invités, ainsi que les conseillers municipaux de moins de 62 ans.

\* DEPART de 3 conseillers municipaux : Madame le Maire tient à remercier les 3 conseillers municipaux qui ne se représentent pas aux élections municipales, en particulier Monsieur Gaston HEBERT pour 57 années de conseiller municipal dont plusieurs mandats d'adjoint au maire.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20H50

Affiché le 13 mars 2026 à la porte de la mairie.

Le Maire  
Martine MARTIN.